

## Organigramme de l'association Noctambus

L' "Association Noctambus" était à l'origine une commission interparlementaire des Parlements de Jeunes de Meyrin, Vernier et Ville de Genève.

L'association Noctambus est une association à but non lucratif composée d'une Assemblée générale, à laquelle chaque commune bénéficiant du service nocturne est représentée, et d'un Comité, composé de 10 membres. Le Comité a mandaté le bureau *Mobilidée*, spécialiste de la mobilité. Cette société représente les communes auprès des TPG, effectue la communication et l'information du service et mène un travail de prévention à bord des véhicules.

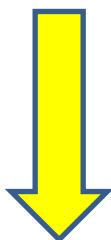
### Assemblée générale

Les 73 communes bénéficiant du service nocturne sont représentées par les maires ou leurs adjoints.

L'assemblée générale a lieu une fois par an le 1<sup>er</sup> lundi du mois d'Octobre.

Les communes participent aux frais d'exploitation du réseau Noctambus par un système de répartition financière calculée sur la base de la population de la commune, du nombre de course dont elles bénéficient et d'un forfait.

Celles-ci statuent sur les décisions prises en comité, restent en contact avec la direction pour faire part de demandes particulières concernant leur(s) ligne(s).



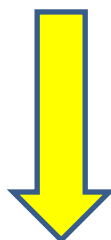
## Comité

Il est composé de membres issus de l'Assemblée générale chargé de suivre le travail de la Direction.

Il comprend dix personnes dont sept représentent sept communes issues de l'Assemblée générale, une représente Unireso (communauté tarifaire), une représente la Direction Générale des Transports (Canton) et une représente un exploitant (en France). Le Comité effectue le suivi du travail de l'équipe de Direction, assure la pérennité et le développement des prestations définies dans son but statutaire, soit la mise à disposition d'un réseau de transport public dans la région genevoise, respectivement du Grand Genève. Ce, tout en s'adaptant aux différentes évolutions de son environnement et aux besoins des utilisateurs du réseau.

L'équipe de Direction assiste aux réunions du Comité. Celui-ci se réunit quatre fois par année ou chaque fois qu'il le désire ou que l'équipe de Direction le lui demande.

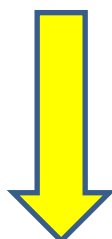
M. Fernand SAVIGNY	Commune de Perly-Certoux (Président)
M. Olivier BALSIGER	Commune de Meyrin
M. Claude HILFIKER	Commune de Mies
Mme Alison LEBRAS	Annemasse-agglo
Mme Naïma MAMERI KHIAT	Ville de Nyon
M. Antoni PEREZ DE TUDELA	Ville de Genève (Délégation à la Jeunesse)
M. Raoul SANCHEZ	Commune d'Eysins
M. Martin STAUB	Commune de Vernier
A titre consultatif	
M. Rémy BURRI	UNIRESO
M. Julien LEGOUSSE	TP2A
M. Benoit PAVAGEAU	DGT, Etat de Genève
Direction	
M. Sékou CISSE	Mobilidée sàrl
M. Giorgio GIOVANNINI	Mobilidée sàrl



## Directeur

Giorgio Giovannini

Supervise le travail du directeur adjoint



Directeur adjoint

Sékou CISSE

Missions :

Organiser et suivre les réunions des organes décisionnels (assemblée générale, comité, direction)

Développer et mettre en œuvre la politique de prévention/sécurité sur le réseau

Superviser et animer l'équipe des modératrices et des modérateurs

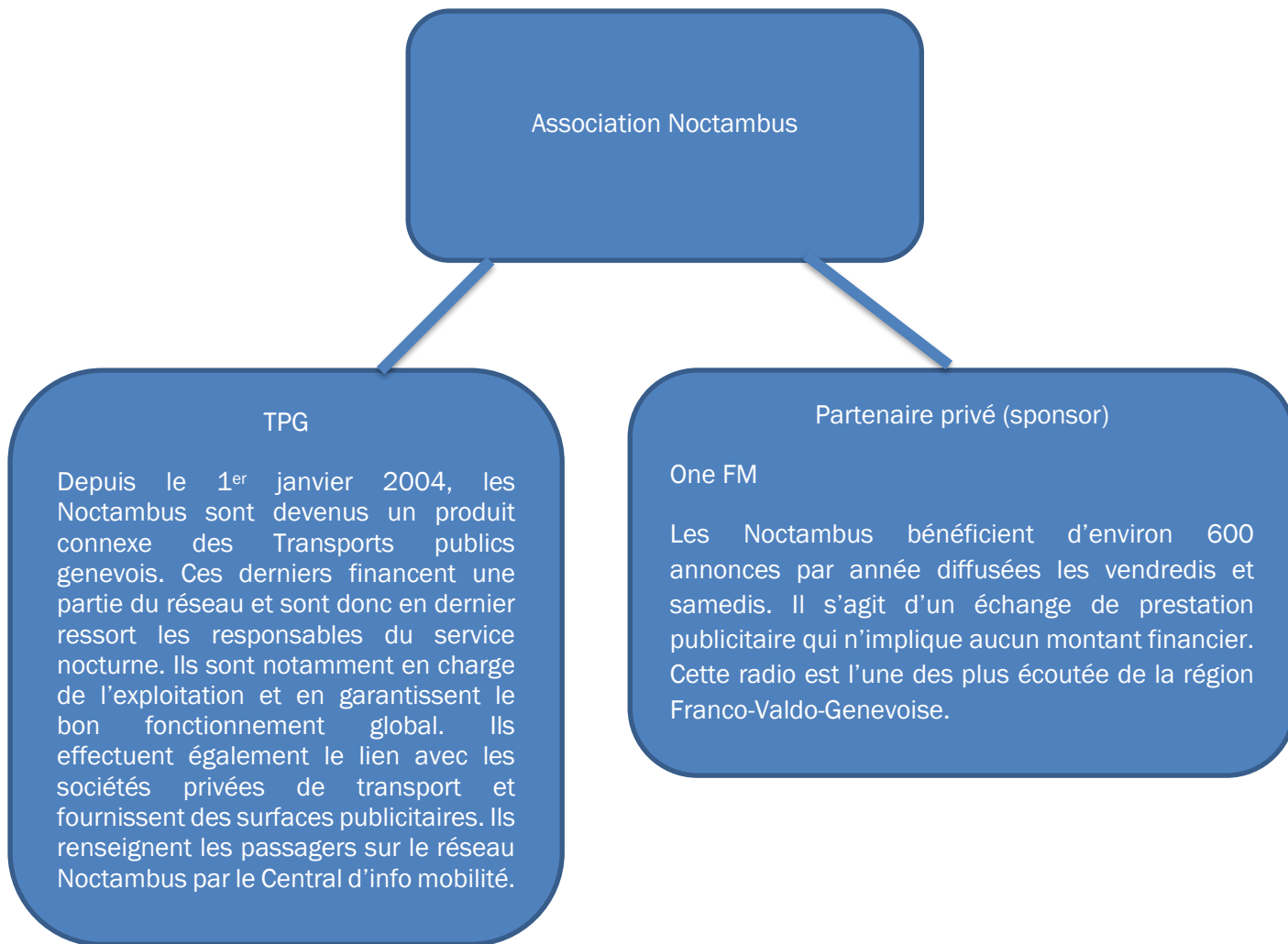
Organiser la création et la diffusion des supports de communication

Assurer la collaboration et la concertation avec les TPG

Élaborer et conduire le budget

Superviser le travail des collaborateurs (comptabilité, secrétariat)

Développer et garantir les services spéciaux liés aux événements nocturnes



#### Légende



Lien contractuel



Lien hiérarchique